

La réforme de la formation des enseignants, un an après...

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants du primaire et du secondaire, lancée par le gouvernement en 2008, a introduit l'obligation de l'obtention d'un master pour valider les concours (voir encadré, p. 21).

Lors du congrès général de la Société Française de Physique, qui s'est tenu à Bordeaux en juillet 2011, une table ronde a été consacrée à un bilan de la façon dont les différentes formations ont abordé ce processus de « mastérisation » en physique et chimie. Dans ce bref texte, qui présente une synthèse de la discussion lors de cette table ronde, on revient sur les difficultés d'organisation qui ont suivi la mise en œuvre de la réforme à la rentrée scolaire 2010-2011.



© Caroline Jacqy

► Participants à la table ronde

- Nicolas Billy, inspecteur général de l'Éducation nationale en sciences physiques et chimiques ;
- Jean-Luc Bodnar, maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne ;
- Denis Dumora, maître de conférences, responsable du CAPES de physique et chimie à l'Université de Bordeaux 1 ;
- Arnaud Le Padellec, président de la commission Enseignement de la SFP, maître de conférences à l'Université Paul Sabatier, Toulouse ;
- Loïc Villain, maître de conférences à l'Université François Rabelais, Tours.

À la rentrée 2010, les préparations aux concours de l'enseignement (CAPES, agrégation, etc.) ont laissé place à des masters « enseignement » au travers d'une réforme caractérisée par une succession d'hésitations et une absence flagrante de pilotage. Les lacunes étaient si évidentes cette année-là, lors de la prise de fonction des nouveaux professeurs, préparés dans l'ancien système mais recrutés selon les nouvelles modalités (sans stage en responsabilité), que le président de la République lui-même a jugé bon de réclamer l'ouverture d'une nouvelle réflexion sur la formation des maîtres.

En sus des difficultés d'organisation liées à des consignes contradictoires sur la forme que devaient prendre les masters, leurs acteurs, qu'ils soient formateurs ou formés, se sont en effet retrouvés confrontés à un manque total de clarté dans les objectifs de ces formations. Ainsi, bien qu'il s'agisse de masters en partie classiques (deux années

d'étude avec passage sous condition nécessaire de réussite aux examens, stages obligatoires...), ils sont essentiellement rythmés par les dates des concours qui ont lieu pendant la deuxième année, celle de M2, les écrits d'admissibilité précédant de quelques mois les oraux d'admission.

Obscurité des objectifs et de l'avenir des non-admis

La réforme de la formation des enseignants s'est mise en place laborieusement, dans un climat d'incertitude tant sur les contenus que sur la forme, les consignes étant, au mieux, lentes à arriver. Tant bien que mal, les acteurs de ces nouveaux masters se sont efforcés de bâtir des formations répondant aux principaux objectifs : proposer une réelle formation de niveau master pour de futurs professionnels de l'enseignement, mais sans être spécifique, et leur assurer la réussite à un concours de niveau universitaire

>>>



difficile. Chaque centre bricola dans son coin, avec un nombre d'heures allouées à l'approfondissement des connaissances spécifiques (p.e. physique et chimie) réduit par rapport aux anciennes formations, et en essayant même de répondre à un troisième objectif annoncé : offrir un aperçu du monde de la recherche. L'application de ce programme, utopique dans la mesure où le concours est la seule issue professionnelle actuelle de ces masters, dut en outre s'improviser en raison de l'absence de prise en compte par les décideurs des spécificités de chacun des domaines et des niveaux (CAPES ou agrégation, lettres ou sciences...), mais aussi parce que des aspects pratiques élémentaires et vitaux pour les étudiants avaient été ignorés.

Parmi ceux-ci, un point débattu lors de la table ronde est la formation complémentaire à offrir aux étudiants qui ont validé le master sans être admissibles ou admis aux concours, pendant l'année où ils repréparent ces derniers. Une solution partielle évoquée, sans faire l'unanimité, consisterait à revoir le calendrier et à conditionner le passage en M2 avec l'admissibilité aux concours (ramenée en fin de M1), en appliquant par exemple un *numerus clausus* comme en médecine. Cette question polémique, et insoluble dans la version actuelle, renvoie à la difficulté pour les étudiants de courir plusieurs lièvres à la fois, en particulier puisque l'un des lièvres, le titre de master, tient plus de la peluche que du véritable trophée.

Qui plus est, l'espoir que les choses s'améliorent sans réaction forte de la communauté est mince puisqu'en juin 2011 un rapport parlementaire, savamment fuité dans la presse, préconisait d'aller encore plus loin et de supprimer à plus ou moins long terme le recrutement par concours des professeurs tout en rendant, dans un premier temps, les masters enseignement en alternance, les étudiants devant enseigner avant même d'avoir fini leurs études. Vite renié, ce rapport typique des évolutions à craindre suggérait donc une évolution vers des statuts plus précaires tout en alourdissant dès à présent une formation déjà très contraignante, ce qui ne saurait qu'engendrer des difficultés supplémentaires pour les étudiants et compromettre leurs chances d'obtention conjointe du master et du concours⁽¹⁾.

En outre, réformer sans cesse la formation des enseignants et ces masters ne sert à rien si l'on continue à ignorer le caractère

artificiel actuel du couplage entre les aspects disciplinaire et professionnel. En effet, en dehors des concours, à la préparation desquels les étudiants ont moins de temps à consacrer depuis la réforme, il n'existe toujours aucun débouché alternatif sérieux proposé aux étudiants. Comble de l'ironie, le manque de réflexion globale antérieure à la mise en place de la réforme fait que certaines nouveautés (ouverture vers l'épistémologie, l'histoire, les applications) se voient négligées par les étudiants, pragmatiques, tout en étant vraiment utiles à la formation d'enseignants en sciences physiques. Nous sommes encore bien loin de masters qui donnent envie, qui ouvrent l'esprit et dont le contenu pédagogique ne soit décorrélé ni de celui des concours ni de la pratique professionnelle !

Les stages et la prise de fonction

Autre nouveauté liée à la mastérisation, des stages obligatoires pour les étudiants de 1^{re} et de 2^e année, admissibles ou non, étaient sources d'incertitude, en particulier car en 2^e année les étudiants devaient être seuls responsables d'une classe sans avoir reçu la moindre formation adaptée. Une enquête informelle menée sur cinq académies, principalement du nord-est de la France, dresse un premier bilan mitigé.

Les stages furent de courte durée (2 à 4 semaines au total en 1^{re} année, 4 à 6 en 2^e), difficiles à organiser (trop peu d'établissements du secondaire pour accueillir les étudiants, concentration de ces collègues et lycées dans les villes universitaires...), et plutôt insuffisamment structurés pour permettre un bon accueil et des conditions optimales d'apprentissage. De plus, une partie des encadrants potentiels, doutant de la pertinence de cette réforme imposée sans réelle concertation, a refusé d'en devenir complice.

Malgré ces obstacles et les critiques émises (nature purement observationnelle de certains stages de 1^{re} année, durée insuffisante, morcellement...), les étudiants ont majoritairement apprécié cette expérience.

Effectifs

Le dernier sujet abordé lors de la table ronde fut celui des effectifs des filières enseignement, qui sont en baisse depuis plusieurs années, l'allongement du cursus de bac+4 à bac+5 n'ayant rien arrangé. Les étudiants semblent se détourner de ces

“ Il serait absolument catastrophique de former une majorité de diplômés frustrés qui vivront leur échec comme une rupture de contrat moral avec l'institution, et auront pour seule alternative de voguer de vacation en vacation. ”

(1) Quelques mois après la table ronde, ce rapport revint sous une forme légèrement modifiée [1] ; on y envisage toujours de supprimer le concours d'ici 10 à 15 ans. Il s'en est suivi un projet de loi qui a été adopté par l'Assemblée nationale en première instance en février 2012. Selon cette loi, « la formation des maîtres est assurée notamment par les universités », et non plus « par les instituts universitaires de formation des maîtres » (IUFM) : une modification que certains interprètent comme une porte entrouverte aux organismes privés.

[1] « Rapport d'information sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants », présenté par M. Jacques Gersperrin, député, www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4033.asp.

filières au profit de cursus plus prometteurs en termes de débouchés ; mais peuvent leur reprocher de préférer savoir à 20 ans s'ils pourront être ingénieur ou médecin plutôt qu'à 23 ans s'ils pourront devenir enseignants ? À courte échéance et dans un contexte d'universités autonomes financièrement, il est à craindre que la mastérisation ne soit fatale aux plus petites formations, en particulier en raison du tronçonnage des effectifs en deux années de master qu'elle a impliqué. En effet, il est plus difficile de défendre, auprès d'administrations dont l'objectif principal est de faire des économies, le financement de deux années à 8 étudiants chacune que celui d'une seule année à 16 étudiants. Notons, en outre, que la séparation des étudiants en deux années a d'ores et déjà été à l'origine d'un dommage collatéral regrettable : la disparition de l'émulation qui existait entre les nouveaux étudiants et ceux repassant les concours. Par ailleurs, il est important de signaler que la tendance à la baisse des effectifs est également reliée au nombre de places ouvertes aux concours, qui est en corrélation négative avec les annonces pour des emplois précaires passées par le ministère au Pôle Emploi !

De manière plus générale, l'absence de vision claire du devenir des concours et la mastérisation ont fait qu'un certain nombre de formations ont perdu en lisibilité, en particulier vis-à-vis du rôle de chacun des acteurs (université, IUFM et rectorat), et l'accompagnement pédagogique s'en ressent. Le mal-être actuel est également illustré par le faible nombre de titulaires du

CAPES présentant l'agrégation interne. Cette reprise d'étude, qui se faisait par goût des sciences physiques et favorisait un brassage des profils, devient rare en raison du nombre de plus en plus faible de postes mis au concours et, en ce qui concerne les candidats aux agrégations externes, la nécessité de certification à un niveau élevé en anglais ou en informatique, ou l'apparition déroutante de la nouvelle épreuve « agir en fonctionnaire de l'État ».

Conclusion

L'avenir de la formation des enseignants reste très obscur, qu'il s'agisse de la survie des concours de recrutement ou du contenu et des objectifs des masters récemment créés. Une question cruciale est le devenir des titulaires du master recalés aux concours, car les lauréats seront *in fine* peu nombreux. Il serait absolument catastrophique, autant pour les étudiants que pour la filière elle-même, de former une majorité de diplômés frustrés qui vivront leur échec comme une rupture du contrat moral avec l'institution et auront pour seule alternative de voguer de vacation en vacation s'ils persistent dans leur projet professoral ! Si nouvelle réforme il devait y avoir, il convient de veiller à des débouchés alternatifs crédibles. Mais il est tout autant nécessaire de laisser au système et à ses acteurs le temps de retrouver un minimum local d'énergie potentielle ! ■

Nicolas Billy, Jean-Luc Bodnar,
Denis Dumora, Arnaud Le Padellec
et Loïc Villain (Loic.Villain@lmpt.univ-tours.fr)

► Un exemple : la « mastérisation » du CAPES

Le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), créé en 1950, est un diplôme professionnel du ministère de l'Éducation nationale, qui permet d'enseigner au collège et au lycée d'enseignement général et technique. Il comprend plusieurs disciplines, dont « physique et chimie ».

De 1991 à 2009, l'obtention du certificat se faisait le plus souvent en deux ans après la licence (bac + 3) : admission au concours national à l'issue d'une première année d'IUFM, la seconde année d'IUFM comprenant un complément de formation et un stage rémunéré en responsabilité face à des classes.

Depuis 2010, les candidats au concours doivent obtenir un master pour valider leur CAPES. Les deux formations sont simultanées. L'année de M1 et le début du M2 intègrent la préparation aux épreuves d'admissibilité du concours. Ces dernières se déroulent au cours de l'année de M2 (en novembre pour le CAPES). Les élèves admissibles passent les épreuves d'admission en fin d'année de M2 (juin/juillet). En cas d'échec au master, les élèves conservent le bénéfice du concours pendant un an, durant lequel ils peuvent repasser les unités d'enseignement manquantes. Les étudiants admis au concours et titulaires d'un master sont nommés fonctionnaires stagiaires à plein temps dans un établissement scolaire ; ils sont titularisés au bout d'une année de stage.